

## **Compte rendu de la séance du 21 juillet 2023**

Secrétaire(s) de la séance:

Jean-Luc VIGNAU

### **Ordre du jour:**

- 1°) - Compte-rendu séance du 9 Juin 2023
- 2°) - Travaux de Rénovation Energétique Bâtiment N°2 Résidence Cancia - Honoraires Architecte
- 3°) - Convention de Mutualisation de services entre le SIMAJEdu Pays de Lourdes et la Commune pour la mission d'entretien des espaces verts de l'Ecole de Poueyferré
- 4°) - Préparation Fête 15 Août 2023
- 5°) - Questions diverses

Délibérations du conseil:

### **Travaux de Rénovation Energétique Bâtiment N°2 Résidence Cancia - Honoraires Architecte ( DE 2023 027)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale la décision du conseil municipal de procéder à des travaux de rénovation énergétique au bâtiment communal N°2 Résidence Cancia qui abrite 3 logements locatifs et qu'il a été sollicité pour cela des aides financières auprès de la Région Occitanie, du Département des Hautes-Pyrénées ainsi que de l'Etat après qu'un diagnostic énergétique ait été réalisé par l'entreprise Energéco.

Monsieur le Maire propose donc de lancer officiellement le marché de travaux et de confier à Madame Elisabeth POZADA, Architecte 7 Place Peyramale 65100 LOURDES, le marché de maîtrise d'œuvre de ces travaux pour un montant estimatif prévisionnel d'honoraires de 18.595,00 € HT réparti comme suit :

- 16.695,00 € H.T soit un taux de 10,5 % correspondant à une enveloppe prévisionnelle du projet de 159.000,00 € H.T pour la mission de base
- 1.900,00 € H.T pour la mission complémentaire d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- 1°) – Adopte le projet présenté
- 2°) – Approuve la proposition de Monsieur le Maire
- 3°) – Décide de confier à Madame Elisabeth POZADA, Architecte DE-HMNOP 7 Place Peyramale 65100 LOURDES, le marché de maîtrise d'œuvre de ces travaux pour un montant estimatif prévisionnel d'honoraires de 18.595,00 € HT réparti comme indiqué ci-dessus.
- 4°) – Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement relatif à ce marché
- 5°) – Charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire en conséquence.

### **Convention de Mutualisation de services entre le SIMAJEdu Pays de Lourdes et la Commune pour la mission d'entretien des espaces verts de l'Ecole de Poueyferré ( DE 2023 028)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le SIMAJE du Pays de Lourdes assure la compétence scolaire, péri et extrascolaire pour le compte de 23 Communes du Pays de Lourdes dont la Commune de Poueyferré.

Il rappelle également que l'entretien des espaces verts de l'Ecole de Poueyferré est assuré par les services techniques de la Commune.

Afin d'harmoniser le fonctionnement entre les communes, le Bureau Syndical du SIMAJE du Pays de Lourdes réuni le 22 mars 2023 a acté le fait que le SIMAJE rembourse les frais liés à l'entretien des espaces verts des écoles des communes concernées.

Monsieur le Maire propose donc de conclure une convention-cadre de mutualisation de services avec le SIMAJE du Pays de Lourdes pour la mission d'entretien des espaces verts de l'Ecole de Poueyferré.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

1°) – adopte le rapport présenté,

2°) – approuve la proposition de Monsieur le Maire,

3°) – décide de conclure une convention-cadre de mutualisation de services avec le SIMAJE du Pays de Lourdes pour la mission d'entretien des espaces verts de l'Ecole de Poueyferré,

4°) – autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout acte découlant de la présente délibération.

**Le Secrétaire**

**Jean-Luc VIGNAU**

**Le Maire**

**Jean-Louis CAZAUBON**